

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**  
**9 Septembre 2016**

**OBJET** : Subventions à des associations agissant en direction de la jeunesse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, des subventions départementales de fonctionnement et d'investissement d'un montant total de 90 570 € à des associations et des missions locales, conformément à la liste jointe au rapport, pour la mise en place de leurs projets en direction des jeunes du département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-type prévues à cet effet.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 pour un montant de 88 170 € au titre du fonctionnement sur le chapitre 65 fonction 33 nature 6574 et pour un montant de 2 400 € au titre de l'investissement sur le chapitre 204 fonction 33 nature 20421 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**